



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/764
S/1994/1397
8 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Point 70 de l'ordre du jour
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 7 décembre 1994, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration prononcée le 6 décembre 1994 par le Président de la République d'Azerbaïdjan, Heïdar Aliyev à la réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) tenue à Budapest (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session, au titre du point 70 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Eldar H. KOULIYEV

ANNEXE

Déclaration prononcée le 6 décembre 1994 par le Président de
l'Azerbaïdjan à la réunion au sommet de la Conférence sur la
sécurité et la coopération en Europe à Budapest

Le peuple azerbaïdjanais accorde une grande importance à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et il attend beaucoup de cette réunion. La signature de l'Acte final de la CSCE à Helsinki en 1975 a eu un effet positif à long terme sur les processus de paix et elle a été l'un des éléments précurseurs des changements radicaux qui se sont produits ces dernières années dans le monde. La carte politique du monde a changé et de nouveaux États souverains membres de la CSCE sont apparus, dont mon propre pays – l'Azerbaïdjan indépendant.

Dans les conditions actuelles, le rôle et l'importance de la CSCE ne cessent de croître. L'Europe nouvelle, une Europe sans lignes de partage ni sphères d'influence, a besoin d'une CSCE perfectionnée. Il faut d'urgence revitaliser les activités de la CSCE et transformer celle-ci en un instrument efficace, capable de soutenir réellement les processus de démocratisation et de protection des droits de l'homme, de contrecarrer de façon décisive les actes d'agression ou les plans qui pourraient porter atteinte à la liberté et à l'indépendance des jeunes États qui ne sont pas encore solidement établis, d'aider à rétablir la stabilité dans les points chauds de notre continent et de devenir l'un des fondements de la nouvelle structure de la sécurité de l'Europe après la fin de la guerre froide.

Après avoir proclamé son indépendance, la République azerbaïdjanaise s'est engagée résolument sur la voie de la création d'un État démocratique à économie de marché, doté d'un système multipartite et de lois garantissant les droits de l'homme et la liberté de l'individu. Malgré la réelle complexité de la période de transition et les conséquences de la guerre qui nous est imposée depuis six ans, nous avons déjà beaucoup progressé dans ce sens et nous sommes persuadés que nous attendrons les objectifs que nous nous sommes fixés.

L'Azerbaïdjan s'est joint au programme "Partenariat pour la paix" de l'OTAN et suit strictement une politique d'exécution des obligations internationales qui lui incombent dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements, notamment dans le cadre du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe.

Nous faisons aussi tout pour accélérer le processus d'intégration économique dans la communauté mondiale en tant que partenaire égal et nous établissons une coopération étroite tant avec nos voisins qu'avec tous les pays du monde.

Un excellent exemple en est la signature, le 20 septembre de cette année, d'un contrat avec un certain nombre de grandes compagnies mondiales pour l'exploitation en commun de gisements pétroliers dans le secteur azerbaïdjanais de la mer Caspienne. Je tiens à faire observer en particulier qu'un certain nombre de participants à ce très important projet d'investissement sont des pays qui font partie de la CSCE – États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie,

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie et Norvège. J'espère que cet accord contribuera à resserrer les liens entre les pays et les peuples participant à ce consortium et, de façon générale, à renforcer la stabilité et la coopération en Europe.

Les participants à la Conférence savent qu'il y a six ans une agression a été commise contre notre République dans le but de s'emparer d'une partie – le Haut-Karabakh. La République d'Arménie et les séparatistes arméniens et du Haut-Karabakh ont mené des opérations militaires actives contre l'intégrité territoriale de notre État. Après la prise de Chouchi et de la région azerbaïdjanaise de Latchine, on assiste, à l'annexion du Haut-Karabakh. Des dizaines de localités du Haut-Karabakh, où vivaient plus de 50 000 Azerbaïdjanais, ont été détruites et incendiées. Utilisant le Haut-Karabakh comme tête de pont, des formations armées arméniennes ont occupé six autres régions de l'Azerbaïdjan – Kelbadjar, Agdam, Fizouli, Djebraïl, Zanguelan et Koubatly –, situées en dehors du Haut-Karabakh et couvrant une superficie quatre fois plus grande.

Par suite de l'agression, plus de 20 % du territoire de l'Azerbaïdjan a été occupé. Plus de 20 000 de mes compatriotes ont péri, 100 000 environ ont été blessés ou mutilés, 6 000 ont été fait prisonniers et plus d'un million d'Azerbaïdjanais – soit environ 15 % de la population de la République – ont été chassés de leurs foyers ancestraux et vivent à présent dans des camps où leurs besoins les plus élémentaires ne sont pas satisfaits. Dans les territoires azerbaïdjanais occupés, 700 villes et villages ont été détruits, toutes les maisons, les écoles et les hôpitaux ont été incendiés et pillés, et les monuments d'une culture très ancienne ont été anéantis.

Le peuple azerbaïdjanais a accueilli avec grand espoir la décision de la CSCE de créer, au printemps 1992, le groupe de Minsk en vue du règlement du conflit. Ce groupe comprend, outre les parties au conflit – l'Arménie et l'Azerbaïdjan – neuf des pays influents du monde. Nous sommes très reconnaissants de l'action menée par le groupe, qui durant la période écoulée a accompli un travail considérable.

J'estime indispensable de mentionner la médiation menée par la Fédération de Russie, grâce aux efforts de laquelle, avec l'appui de la CSCE, un cessez-le-feu est maintenant observé depuis sept mois environ et le sang a cessé de couler. Cependant, un cessez-le-feu n'est pas encore la paix. Sans la signature d'un accord politique, qui prenne en considération les intérêts des parties et les normes du droit international, il ne peut y avoir de paix juste et durable. Mettant à profit le cessez-le-feu, nous nous employons intensivement à réaliser l'accord sur un tel document et à le faire adopter.

Je tiens à bien préciser que la République azerbaïdjanaise a adopté une position exclusivement pacifique et constructive dans ce processus. Malgré les graves conséquences de l'agression, nous proposons à la partie arménienne une paix fondée sur la justice et l'humanité, les principes de la CSCE et les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

Nous sommes prêts à donner des garanties de sécurité à la population arménienne du Haut-Karabakh, et nous consentons à ce que des forces de maintien de la paix de la CSCE soient déployées dans la zone du conflit. Nous sommes prêts à discuter également du statut du Haut-Karabakh au sein de l'État azerbaïdjanais de façon que la minorité nationale arménienne puisse exercer ses droits, et à assurer le fonctionnement normal des transports entre la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh et la République d'Arménie. Mais il est des normes et principes qui pour nous sont immuables : l'inviolabilité des frontières, l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, le retrait des formations armées arméniennes de tous les territoires occupés et le retour des réfugiés dans leurs foyers.

À l'heure actuelle, c'est le peu d'empressement que met l'agresseur à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et à accepter de retirer ses formations armées de tous les territoires azerbaïdjanaï occupés qui empêche d'aboutir à un accord politique.

Beaucoup dépend aussi de la conciliation des points de vue divergents des membres du Groupe de Minsk et de la conjugaison de leurs efforts en faveur de l'affermissement de la paix et de la stabilité entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie.

Nous saluons les efforts que déploie le Président en exercice de la CSCE pour organiser une force de maintien de la paix internationale en vue de régler le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Je remercie tous les pays qui ont répondu à l'appel du Président et je demande instamment à tous de collaborer avec lui à cette noble tâche.

La réunion de Budapest offre une occasion unique d'aller de l'avant dans le règlement du conflit. Je demande aux chefs d'État participant à la CSCE de jouer un rôle actif en la matière, d'aider à éteindre les flammes de cette guerre de six ans qui a infligé souffrances et malheur à mon peuple – à des millions de gens – et de donner ainsi effet aux principes fondamentaux de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, auquel nous avons tous solennellement apposé notre signature.
